

Le gouvernement du Québec annonce une nouvelle phase de déconfinement sportif

18 juin 2020

Le gouvernement du Québec procède à une nouvelle phase de reprise des activités sportives. À compter du 22 juin, les infrastructures sportives intérieures de même que les plages publiques et privées pourront ouvrir à nouveau. Les matchs pour les sports collectifs pourront également reprendre, dans le respect des directives de la Direction générale de la santé publique. De plus, à compter de ce jour, la formation de sauveteurs pour les plages pourra débuter. La ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Isabelle Charest, a fait cette annonce le 17 juin.

Des guides produits par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en collaboration avec la Direction générale de la santé publique, viendront appuyer les milieux de travail en vue d'assurer la sécurité des travailleurs et des participants. D'autres guides concernant la reprise des activités seront mis à la disposition de l'ensemble des sportives et sportifs québécois, qui pourront recommencer à pratiquer leurs activités sportives favorites. Une fois cette nouvelle phase terminée, il ne restera plus qu'à autoriser la reprise des sports de combat pour finaliser le déconfinement de l'ensemble des sports pratiqués au Québec.

Rappelons que toutes les consignes de santé publique qui s'appliquent devront être respectées, notamment celles concernant les déplacements non essentiels et les rassemblements de spectateurs. Les fédérations sportives québécoises et les organismes nationaux de loisir guideront leurs membres ainsi que la population dans cette démarche.

Citations :

« Nous sommes très heureux de procéder à cette nouvelle phase de déconfinement dans le sport. Dès le 22 juin, nous procéderons à la réouverture des infrastructures sportives intérieures et à la reprise des matchs pour les sports collectifs. Le sport nous a tous manqué au cours des derniers mois, mais avec cette nouvelle phase, les Québécois pourront retrouver leur camp de hockey, leur club de gymnastique et leur centre de conditionnement physique. C'est un retour à la normale qui devra se faire prudemment, et nous devons apporter des ajustements dans la pratique de nos activités sportives préférées. Cependant, je suis persuadée que nous nous adapterons rapidement, et ce, pour notre plus grand plaisir à tous. »

Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

« Les municipalités sont au cœur de la vie des citoyens. Je suis donc heureuse que leurs infrastructures intérieures ainsi que leurs plages puissent être accessibles à la population, dans le respect des directives de la Santé publique en vigueur.

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Liens connexes :

- <https://www.quebec.ca/relance>
- Guide de la CNESST des normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air: <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>.

Pour plus d'information

Gouvernement du Québec

www.gouv.qc.ca